

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	10
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	3.3.1 OP 2201 Esc 3 et 4 Démolition Reconstruction de la résidence Frédéric Mistral à Mèze

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-10-PRO-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 3.3.1 - OP 2201 - Esc 3 et 4 - Démolition Reconstruction de la résidence Frédéric Mistral à Mèze

Le 28/04/2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n°AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant l'obtention par Hérault Logement du permis de démolir les escaliers 3 et 4 du groupe 2201, de la Résidence Frédéric Mistral à Mèze,

Considérant que pour faciliter la libération de ces logements avant démolition, ils ne seront pas réattribués,

Considérant l'utilisation de la charte de relogement annexée à la présente délibération afin de remplir nos obligations et faciliter le relogement des locataires de l'escalier 3 et 4, du groupe 2201, de la résidence Frédéric Mistral à Mèze sur l'opération 462 actuellement en construction sur ce même quartier.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Approuve la mise en VACANT DEMOLITION des logements au fur et à mesure de leurs libérations à partir du 1er mai 2026,

ARTICLE 2 :

Approuve la mise en place de la charte de relogement en vue de favoriser les mutations,

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 28/04/2026

Direction de la Proximité, des Territoires et des Services Locatifs / GC / JD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-10-PRO-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026